

POSITION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Projets de lois déchets et emballages

6 octobre 2021

Marc WAGENER, COO / Directeur Formation

Principales positions transversales de la CC

Vision partagée
avec le
Gouvernement
de vouloir **faire**
du Luxembourg
une économie
circulaire

MAIS

1. **A l'encontre d'une transposition harmonisée** au sein de l'Union européenne
2. **Hausse des coûts** pour certains acteurs et les consommateurs **sans garantie d'une meilleure efficacité**
3. **Implémentation prématurée** de certaines mesures, **sans alternatives «crédibles» existantes**
4. **Manque d'analyses et études scientifiques** (objectives et factuelles) justifiant de la meilleure efficacité de certaines mesures

Principales positions transversales de la CC

5. **Risque d'un passage en solitaire du Luxembourg** sans concertation avec les pays voisins
6. **Concertations et discussions** préalables **insuffisantes avec les acteurs concernés** par certaines mesures
7. Ne pourrait-on pas **plutôt encourager et inciter** au lieu de contraindre et fixer de moyens d'actions immuables ?



1.

**Contre-esprit
européen et
fragmentation du
marché unique**

1. Contre-esprit européen

Transposition non-fidèle des directives (UE) 2018/851 et (UE) 2018/852 en allant souvent au-delà

- ✓ Va **à l'encontre d'une harmonisation des législations UE** et fragment le marché unique de l'UE en matière d'emballages et de leur gestion
- ✓ Impose des **restrictions supplémentaires** aux acteurs luxembourgeois
- ✓ Risque *in fine* de **détériorer la compétitivité** des acteurs luxembourgeois

2.

**Hausse des coûts
pour certains acteurs,
sans garantie d'un
meilleur recyclage**

2. Hausse des coûts sans garantie d'un meilleur recyclage

EXEMPLE :

- Démultiplication des points de collecte des déchets
- **Pas** de garantie d'une **meilleure qualité de tri** et d'une meilleure valorisation
- **Surcoût** (de collecte + des équipements et de leur exploitation) transféré aux entreprises locales via REP
- ✓ **Impact sur la compétitivité** des acteurs locaux
- Fragilisation du système de collecte plus centralisé

→ Capitaliser sur les modèles en place

→ Se concentrer sur les suremballages pour être complémentaire

3.

Certaines mesures
prématurées car
manque d'une
solution élaborée

3. Mesures prématurées car manque d'une solution élaborée

Avant d'imposer un nouveau système, besoin d'une solution qui fonctionne.

- ✓ Possibilité de mettre un place un **système volontaire** dans un premier temps

EXEMPLE : ■ Introduction d'un système de consigne

4.

**Manque d'analyses et
d'études scientifiques
objectives,
démontrant l'efficacité
des mesures**

4. Manque d'analyses et études scientifiques

Bon nombre de mesures ne reposent pas sur des analyses et études scientifiques factuelles et objectives. Or, cela permettrait de :

- ✓ Rendre les mesures plus **légitimes**
- ✓ Démontrer qu'elles sont **économiquement et environnementalement** les plus intéressantes et **efficaces**

EXEMPLE :

- Efficacité de la multiplication des points de collecte
- Détermination de la limite de 1,5 kg de fruits et légumes en dessous desquels les emballages seront interdits
- ...

5.

Risque d'un passage
solitaire du LU car
manque de
harmonisation avec
les pays voisins

5. Risque d'un passage en solitaire du Luxembourg

EXEMPLE :

- Introduction d'un système de consigne
- Interdiction d'utiliser des emballages en plastique pour les fruits et légumes en-dessous de 1,5kg

Le Luxembourg, petit pays, fortement dépendant des importations de produits et ressources. Sans prise en compte des contraintes et systèmes dans pays voisins :

- ✓ Risque d'engendrer des coûts supplémentaires
- ✓ Risque de délocalisation de la consommation de certains produits
- ✓ Risque de ne pas atteindre les taux de recyclage imposés
- ✓ ...

6.



**Concertations
insuffisantes avec les
acteurs concernés en
amont des projets**



6. Concertations et échanges préalables insuffisants

Des échanges préalables avec les secteurs concernés permettent de :

- ✓ Se rendre compte de la réalité du terrain
- ✓ Élaborer une législation réaliste, main dans la main avec les acteurs économiques

EXEMPLE :

- Imposer des stations de tri des déchets dans les immeubles et résidences existants
- ...

7.

**Encourager et inciter
au lieu de contraindre
et imposer**

7. Encourager et inciter au lieu de contraindre

→ Il faut réussir à **changer peu à peu les comportements** pour tendre vers une économie circulaire.

- ✓ **Impliquer les acteurs concernés**, dans le processus de développement des mesures, afin que les mesures soient acceptées et réalisables
- ✓ **Laisser** au secteur privé la **flexibilité de choisir et mettre en place les moyens d'actions** afin d'atteindre les objectifs fixés, tout en proposant des incitations et accompagnements

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Objectifs de recyclage et de préparation en vue du réemploi

Au niveau européen (Directive (UE) 2018/851) pour les **déchets municipaux** :

- ✓ d'ici **2025** : min. **55 %**
- ✓ d'ici **2030** : **60 %**
- ✓ d'ici **2035** : **65 %**

→ Le **Luxembourg** s'est fixé les **mêmes objectifs**

Taux de recyclage et valorisation au **Luxembourg (en 2018)** : **93,8 %**

- ✓ dont **recyclés** : **28 %**
- ✓ dont **compostés** : **22,1 %**
- ✓ dont **incinérés*** : **43,7%**

* avec récupération d'énergie